



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 2

**Séance extraordinaire
du jeudi 2 octobre 2008 à 20 h 00**

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance constitutive du 21 août 2008
3. Rapport d'information de la Commission ad hoc du Règlement général de commune
- 4.1 Nomination de la commission financière (7 membres)
- 4.2 Nomination de la commission des naturalisations (et des agrégations) (7 membres)
5. Motions et propositions
6. Interpellations et questions
7. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
8. Divers

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, fait l'annonce de divers courriers.

Le CC a envoyé une lettre de sympathie à M. M. Luthi (cc) qui a perdu son beau-papa au mois d'août.

Une lettre de félicitations a été envoyée à M. J. Amez-Droz (PLRT) qui a eu un petit garçon le 1^{er} octobre 2008 prénommé Naïan. La maman et le bébé se portent bien. Nous les félicitons chaleureusement.

1. Appel

<u>Présents</u> : 35	<u>Excusés</u> : 6	<u>Absent</u> : 0	<u>Majorité</u> : 18
----------------------	--------------------	-------------------	----------------------

Sont excusés : Mmes A. Humbert (PSLT) et M. Penalosa (PSLT) ;
MM. J. Amez-Droz (PLRT), J.-P. Ros (PSLT), G. Togni (PLRT), et R. Walther (PLRT).

2. Procès-verbal de la séance constitutive du 21 août 2008

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance constitutive du 21 août 2008 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Rapport d'information de la Commission ad hoc du Règlement général de commune

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre le débat sur l'entrée en matière du rapport mais passe tout d'abord la parole à la présidente de la commission.

Mme N. Fellrath (PSLT), présidente de la commission, signale, comme vous avez pu le constater à la lecture de ce rapport d'information, que notre Conseil général ne pourra pas être en mesure d'adopter ce soir le nouveau Règlement général comme initialement souhaité, ceci malgré un travail assidu et un rythme soutenu de la Commission ad hoc du Règlement général de commune.

La commission a souhaité profiter de l'opportunité qui lui était donnée pour faire un véritable travail de fonds, travail ambitieux, afin que le règlement communal soit un véritable outil de travail pour l'organisation et le fonctionnement de notre nouvelle commune.

Voilà pourquoi, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission ne présentera pas ce soir le rapport du Règlement communal et elle vous demande de patienter encore quelque temps.

Les différentes mesures proposées ci-avant doivent permettre, toutefois malgré ce report, de ne pas entraver le bon fonctionnement de la commune de La Tène.

Au titre de mesure transitoire, il vous est proposé d'adopter un arrêté précisant que le Règlement général de Marin-Epagnier est applicable dans l'attente du nouveau règlement.

La nomination ce soir des commissions financière et des naturalisations et agrégations permettra de débattre sans attendre sur le prochain budget notamment.

Pour terminer, elle profite de remercier l'administration de son travail précieux et de sa disponibilité pour les travaux de la commission ainsi que ses commissaires.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, passe la parole au Conseil communal.

M. D. Rotsch (cc) signale qu'à l'instar de ce qui vient d'être dit, le CC a été intimement intégré dans le travail d'élaboration de ce Règlement général de commune. On s'est vite rendu compte qu'il s'agissait d'un travail extrêmement fastidieux et que si l'on voulait avoir un document de base sur le fonctionnement même de la nouvelle commune, il était opportun de se laisser un certain temps. Néanmoins, un certain nombre de commissions, notamment celles qui seront élues ce soir, ont été jugées indispensables au bon fonctionnement de la commune de La Tène. Du moins jusqu'à la finalisation du Règlement général de commune, notamment la commission financière pour l'élaboration du budget et la commission de naturalisations et des agrégations. Cette dernière est une commission qui fonctionne au quotidien et ses membres sont indispensables afin de traiter tous les dossiers qui émanent des questions de naturalisation. Au vu de ce qui précède, le CC soutient le rapport d'information et sa démarche.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale qu'avant de passer la parole aux groupes, il a omis d'annoncer une demande de l'administration communale. En effet, celle-ci souhaiterait que lorsqu'un membre du CG prend la parole, il annonce préalablement ses nom et prénom, afin de faciliter la prise du PV et aussi pour lui-même quand il donne la parole. La parole est maintenant donnée aux groupes.

M. S. Girardin (ELT) signale que s'il est un adage bien adapté au thème de ce soir, c'est bien celui-ci de Confucius : une petite impatience ruine un grand projet. Il en dirait un autre, à l'époque d'Internet : la lenteur devient une forme de sagesse. En effet, si nous avons élu une commission ad hoc pour notre futur règlement, c'est bien pour prendre le temps d'en faire un à la grandeur de notre nouvelle commune. Ainsi, il faut dépoussiérer les anciens règlements, y effacer les quelques inepties ou erreurs et retirer les volontés quelquefois trop ponctuelles de l'Etat, ou du Canton, qui s'y trouvent. Rien donc ne presse tant que nous pouvons fonctionner sans encombre. La proposition telle que faite dans le rapport et son arrêté y relatif va dans le sens de la sagesse. Nous remercions ici les membres et le personnel communal qui travaillent assidûment à la tâche, aux mises à jour et aux nouvelles propositions qui émaneront sans aucun doute, afin de nous présenter, dès l'année prochaine, un règlement digne de ce nom. L'Entente de La Tène, dans sa séance de mardi soir a avalisé ce rapport et l'arrêté à l'unanimité de ses membres présents. Pour finir, en guise d'encouragements à la Commission ad hoc du Règlement de commune, il dirait : si vous ne préparez pas bien un projet, vous mettrez trois fois plus de temps que prévu. Si vous le préparez bien, vous mettrez seulement deux fois plus de temps.

M. M. Borel (PSLT) signale que le PSLT a débattu, lors de sa dernière séance de groupe, de ce rapport. Le PSLT adhère aux arguments proposés par la commission ad hoc et également à ses principales conclusions, notamment l'adoption transitoire du règlement de Marin-Epagnier, pour régler tranquillement nos deux Conseils et la nomination des deux seules commissions financière et des naturalisations et agrégations. Nous accepterons donc l'arrêté qui nous est proposé.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que lors de leur séance de préparation, les membres du PLRT ont analysé le contenu du rapport joint à l'arrêté. L'objectif annoncé par la commission ad hoc est fort louable, de créer un outil performant et moderne, répondant aux besoins de la nouvelle commune et à l'attente de ses citoyens. Mais en fait, comment la commission a-t-elle été capable d'évaluer les besoins et l'attente des citoyens de notre commune ?

En trois séances, cela nous semble tout de même un peu court. Nous émettons fermement le vœu que ce règlement ne soit pas un frein à la créativité, à l'initiative des Autorités, tant exécutive que législative, mais bien un outil leur permettant de s'acquitter de leurs tâches avec précision et efficacité. C'est convaincu que la finalité du travail de la commission ira bien dans ce sens que notre groupe a accepté ce rapport à l'unanimité et soutiendra l'arrêté y relatif.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté concernant le Règlement général de commune est accepté à l'unanimité.

Mme N. Fellrath (PSLT), présidente de la commission, remercie le CG de la confiance accordée et garantit que le travail qui va être effectué sera de qualité. La commission pourra ainsi être en mesure de vous présenter d'ici fin février 2009, le règlement général de la nouvelle commune de La Tène.

4.1 Nomination de la commission financière (7 membres)

Sont élus tacitement : Mme Silvia Praz et MM. Roland Walther et Nicolas Krügel (PLRT),
MM. Martin Eugster et Jürg Wunderlin (ELT),
Mme Aline Humbert et M. Adriano Cramer (PSLT).

- Applaudissements -

4.2 Nomination de la commission des naturalisations (et des agrégations) (7 membres)

Sont élus tacitement : Mme Anne-Marie Mouton et M. Roland Walther (PLRT),
Mmes Sylvie Fassbind-Ducommun, Marie-Claire Nussbaum et
M. Jean-Pierre Buri (PSLT),
MM. Sébastien Reclaru et Jean-Luc Bulliard (ELT).

- Applaudissements -

5. Motions et propositions

Aucune.

6. Interpellations et questions

M. M. Binggeli (PLST), président du CG, annonce qu'il y a une question et propose donc la lecture de celle-ci.

M. J.-D. Röthlisberger (PLRT) demande tout d'abord s'il faut se lever quand on prend la parole ou s'il faut rester assis comme l'ont fait tous ceux qui ont pris la parole ce soir.

Vient la deuxième question et M. J.-D. Röthlisberger (PLRT) s'exprime en ces termes :

"Après les fiançailles, le mariage ! Le 1^{er} janvier 2009, le mariage sera consommé et les nouvelles Autorités entreront officiellement en fonction.

Afin de faire plus ample connaissance entre les membres des deux Autorités mais aussi de mieux connaître le patrimoine communal et les particularités des deux anciennes communes, je demande si le Conseil communal envisage une visite "commentée" du territoire de la future commune.

Cette visite pourrait avoir lieu un samedi ou une fin d'après-midi au printemps 2009 avec une modeste agape (pizza au P'tit Four à Wavre par exemple).".

M. D. Rotsch (cc) répond que la question a été déposée ce soir et que le CC n'a pas forcément eu le temps d'en discuter de manière approfondie. Il est évident que nous allons en discuter et envisager certainement une visite mais à l'heure actuelle, il est impossible de vous dire comment nous allons procéder. Parlant du printemps 2009, cela nous laisse un peu de temps mais dans une première approche, la proposition semble très intéressante et il serait utile que chacun connaisse les quatre coins de son nouveau territoire. Nous entreprendrons une réflexion sur la question de savoir comment s'organiser et qui fait quoi.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, souhaite répondre à la première question de M. Röthlisberger (PLRT). Il pense que c'est une très bonne idée de se lever pour prendre la parole. Il demande donc que les prochains intervenants se lèvent en prenant la parole et remercie l'auteur d'avoir relevé cette question.

7. a) Communications du Conseil communal

M. M. Luthi (cc) signale que l'année passée, la commune de Cortaillod avait adressé à la commune de Marin-Epagnier, une invitation pour être l'invitée de sa Fête de la Vendange. Compte tenu de notre emploi du temps fort chargé, nous avons décliné l'invitation mais avons proposé que la commune de Cortaillod reprenne contact avec la commune de La Tène, pour une autre année.

Cette année, les responsables nous ont de nouveau interpellés à ce sujet et demain soir, une délégation du CC, le président des sociétés locales et une autre personne se rendront en mission exploratoire - il tient à le préciser - afin de se rendre compte in situ et de visu de quoi il en retourne exactement. Nous vous redonnerons des nouvelles suite à cela. En cas d'acceptation, les sociétés locales et la population seront mises à contribution, ce qui risque de faire une année assez chargée si on compte cette manifestation, la Fête nationale et une Fête villageoise par là-dedans. Tenez-vous prêts à avoir passablement de choses à faire ! Nous verrons donc demain mais nous répondrons certainement favorablement à cette demande étant entendu que cette manifestation n'est pas aussi importante que la Fête des Vendanges de Neuchâtel.

M. D. Rotsch (cc) signale, pour poursuivre dans les joies annexes, que le Groupe de transition, dans le cadre du processus de fusion, a proposé aux Autorités des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre d'organiser une soirée le 31 décembre 2008 pour, d'une part, fêter la St-Sylvestre et, d'autre part, fêter la naissance de la nouvelle commune. Nous allons commencer à communiquer la nouvelle à la population à partir de la semaine prochaine. Nous aurons évidemment besoin de bonnes volontés pour donner un coup de main. On viendra peut-être vous solliciter par d'autres biais mais il désire déjà vous en informer aujourd'hui.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. M. Binggeli (PLST), président du CG, communique la date de la prochaine séance qui aura lieu le 6 novembre 2008 à 20h00 dans cette même salle.

8. Divers

La parole n'étant pas demandée.

M. M. Binggeli (PLST), président du CG, clôt la séance à 20h26.

La rédactrice du PV,

A. Rossel

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

M. Binggeli

N. Krügel